



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUIN 2020**

Date de la convocation : 05 juin 2020
Date d'affichage : 05 juin 2020
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 2
Votants : 14

L'an deux mil vingt, le 09 juin 2020, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLARMARD, Nadège GEOFFROY, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI,
- Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Yohan BARTHEL, Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO, Patrick BREUILLAUD, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 Membres.

Excusé ayant donné procuration :

- Sylvie PEGOURIE,
- Monsieur Thierry DUSSAUGE

Absent : Néant

Secrétaire de séance :

- Madame Patricia ALLOUCHE a été élue.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Patricia ALLOUCHE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du Compte-Rendu de la Séance du 25 mai 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'APD, de la 2^{ème} tranche de l'école

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie AUGUSTE, Architecte, et Monsieur Alexandre COHARDY de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain qui présentent à l'assemblée l'avant-projet détaillé APD de la tranche 2 de l'école :

- Il s'agit de refaire le préau pour un montant de 65 000€ HT
- De reprendre les enrobés des cours (à l'exception de la zone 2 faisant le tour de l'école côté sud), montant de 66 000€ HT,
- D'améliorer l'acoustique en supprimant des portes de liaisons entre classes, une paroi vitrée, en mettant en place des revêtements acoustiques et des capteurs acoustiques en maternelle 1, 2 et primaire 1 et à la cantine, montant de 31 450€ HT,
- Enfin de reprendre l'armoire électrique TGBT, la mise en place d'une GTC (dispositif de régulation), en changeant les radiateurs et en remplaçant la porte du gymnase par une porte étanche à l'air, montant de 60 500€ HT

Montant Total de 222 950€ HT soit 267 540€ TTC

Après présentation, le Conseil approuve l'avant-projet détaillé de l'école (APD) pour un montant total de **222 950€ HT soit 267 540€ TTC.**

Par 9 voix pour, 0 voix contre, et 5 abstentions : soit Mesdames Nadège GEOFFROY, Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD, Eric MERLINO, et Pouvoir de Monsieur Thierry DUSSAUGE

3. Extension Cimetière – Validation du choix de l'entreprise

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 60%	60 / 100
$60 \times \frac{\text{Offre moins disante}}{\text{Offre considérée}}$	
Valeur technique : 40%	40 / 100
- Préparation du chantier et modes opératoires spécifiques au chantier : 20 points	
- Moyens humains et matériels affectés au chantier : 10 points	
- Mesures d'hygiène, de sécurité, et dispositions environnementales propres au chantier : 10 points	

Au vu du rapport d'analyse des offres de l'Agence Départementale d'ingénierie, maître d'œuvre, le Conseil à l'unanimité approuve le choix de l'entreprise **SOMEC pour un montant de travaux de 77 961,00 € HT.**

4. Approbation du Conseil concernant la demande d'aide à l'Agence de l'eau

Monsieur le Maire explique que le schéma directeur assainissement réalisé en 2009 devra être à nouveau refait afin de respecter la réglementation en vigueur et permettre de mettre en place un nouveau programme pluriannuel de travaux d'amélioration. Il permettra également de vérifier que

la capacité de traitement de la station d'épuration reste en adéquation avec le développement de la commune.

Cette étude est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ».

Après présentation, le Conseil approuve à l'unanimité la demande d'aide financière à l'Agence de l'eau.

5. Covid-19 Confinement et fermeture des Commerces

Monsieur Le Maire expose qu'aux vu des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de Covid-19 entraînant la fermeture de la majeure partie des commerces et restaurants et une forte perte de chiffre d'affaires pour ceux qui pratiquent la vente à emporter,

Considérant que la Commune souhaite limiter le préjudice économique dans le contexte particulièrement difficile lié à l'épidémie de Covid-19 et accompagner les entreprises et les commerçants dans ces circonstances exceptionnelles,

Considérant la demande des commerces relative aux difficultés financières rencontrées lors de la période de confinement,

Il est donc proposé d'exonérer partiellement ou totalement les loyers et les redevances dues au titre des mois d'avril et mai 2020 selon les modalités de fermeture :

- Fermeture partielle = Exonération 50% du loyer
- Fermeture complète = Exonération 100% du loyer
- D'exonérer le restaurant La Colonne de la redevance d'occupation du Domaine public pour l'année 2020
- D'exonérer Pizz' Au Feu de Bois de la redevance d'occupation du domaine public pour les mois d'avril et mai 2020.

Considérant que Mme Patricia ALLOUCHE, 1^{ère} Adjointe, ne prendra pas part au vote,

Après échanges sur la proposition, le Conseil vote à l'unanimité l'exonération des loyers selon le schéma suivant :

1. Exonérer partiellement les commerces de leurs loyers pour les mois d'avril et mai 2020 :
 - Aux Délices de Simonette - Mme ALLOUCHE Carol
 - Epicerie Vival - M CHIGNARD
2. Exonérer totalement les commerces suivants :
 - Denis Coiffure - Mme et M COCOGNE
 - Corpus Ing Architecte – M BOUYSSONIE
3. D'exonérer le restaurant La Colonne de la redevance d'occupation du Domaine public pour l'année 2020
4. D'exonérer Pizz' Au Feu de Bois de la redevance d'occupation du domaine public pour les mois d'avril et mai 2020.

5. Constitution des Commissions

Suite à l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020, et à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, Monsieur le Maire, le conseil municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales, peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Ces commissions sont composées du Maire ou de son représentant et de plusieurs membres élus par le Conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de créer 10 commissions :

- Scolaire / Restaurant scolaire / RAM / Périscolaire
- Cérémonie / Evènementiel / Embellissement
- Jeunesse et Culture / Conseil Municipal des Jeunes
- Petits et Grands travaux/ Espaces Verts et Voirie
- Personnel
- Relations avec les Habitant
- Relations avec les Associations
- Finances
- Communication et numérique
- Sports et Loisirs

FIXE le nombre de conseillers appelés à siéger dans chacune des commissions, outre Monsieur le Maire, Président de droit.

Désigne les membres desdites commissions en veillant à la représentation des différentes tendances présentes au sein du conseil :

COMMISSIONS	MEMBRES
Scolaire / Restaurant scolaire / RAM / Périscolaire 7 Membres	Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLARMARD, Nadège GEOFFROY, Martine MARCUCCILLI, Messieurs Mourad RAHMANI, Thierry DUSSAUGE
Cérémonie / Evènementiel / Embellissement 8 Membres	Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLARMARD, Nadège GEOFFROY, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD, Thierry DUSSAUGE
Jeunesse et Culture / Conseil Municipal des Jeunes 4 Membres	Mesdames Patricia ALLOUCHE, Annie CALLARMARD, Martine MARCUCCILLI, Monsieur Thierry DUSSAUGE
Petits et Grands travaux / Espaces Verts et Voirie 10 Membres	Mesdames Patricia ALLOUCHE, Annie CALLARMARD, Nadège GEOFFROY, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI, Messieurs Mourad RAHMANI, Xavier LANTHEAUME, Patrick BREUILLAUD, Yohan BARTHEL, Thierry DUSSAUGE
Personnel 8 Membres	Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI, Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Patrick BREUILLAUD, Thierry DUSSAUGE
Relations avec les Habitants 5 Membres	Mesdames Françoise RASTOLL, Martine MARCUCCILLI, Messieurs Éric MERLINO, Patrick BREUILLAUD, Thierry DUSSAUGE
Relations avec les Associations 5 Membres	Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Nadège GEOFFROY, Martine MARCUCCILLI, Monsieur Thierry DUSSAUGE

Finances 10 Membres	Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLARMARD, Martine MARCUCCILLI, Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Yohan BARTHEL, Éric MERLINO, Patrick BREUILLAUD, Thierry DUSSAUGE
Communication et numérique 5 Membres	Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Éric MERLINO, Thierry DUSSAUGE
Sports et Loisirs 7 Membres	Mesdames Patricia ALLOUCHE, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI, Messieurs Ludovic LAFARGE, Xavier LANTHEAUME, Patrick BREUILLAUD, Thierry DUSSAUGE

6. Election des Vice-Présidents des Commissions	
COMMISSIONS	MEMBRES
Scolaire / Restaurant scolaire / RAM / Périscolaire	Madame Patricia ALLOUCHE
Cérémonie / Evènementiel / Embellissement	Madame Patricia ALLOUCHE
Jeunesse et Culture / Conseil Municipal des Jeunes	Madame Patricia ALLOUCHE
Petits et Grands travaux/ Espaces Verts et Voirie	Monsieur Mourad RAHMANI
Personnel	Madame Françoise RASTOLL
Relations avec les Habitant	Madame Françoise RASTOLL
Relations avec les Associations	Madame Françoise RASTOLL
Finances	Monsieur Ludovic LAFARGE
Communication et numérique	Monsieur Ludovic LAFARGE
Sports et Loisirs	Monsieur Ludovic LAFARGE

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 07 juillet 2020

Levée de séance à 22h50

Le Maire,
Dominique PETRONE




Le Secrétaire de Séance,
Patricia ALLOUCHE

